

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 10 JUILLET 2020 A 18H30

Présents : ANDEOL Hervé, BONNET Annick, CARMICHAEL Benoit, ROUZET Christelle, BROCHIER Nicolas, DESPEYSSE Jocelyne, LAMBERT Daniel, MINDER Pascale, REBOUL Grégory, VIALATTE Jacky, GUILLEMINOT Jean-Pierre.

Absents excusés : LASSAGNE Cécile donne procuration à ANDEOL Hervé
MANENT Corinne donne procuration à ROUZET Christelle

Absents : BROCHIER Méline (suite à démission du 07.07.20)
ULIN Nicolas en fonction depuis le 07.07.20 mais n'a pu être convoqué en raison du délai de convocation dépassé.
VIAL Anne-Claire

Secrétaire de séance : Annick BONNET

Approbation du compte rendu de la séance du conseil municipal du 23 juin 2020.

1/ Désignation des délégués titulaires et suppléants pour les élections sénatoriales

Il est nécessaire de voter pour 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants qui seront électeurs aux Elections Sénatoriales du 27 septembre 2020.

Le bureau procède au vote :

Les trois délégués titulaires sont : MINDER Pascale, LAMBERT Daniel, ROUZET Christelle

Les trois délégués suppléants sont : ANDEOL Hervé, BONNET Annick, CARMICHAEL Benoit

Accord du Conseil municipal à l'unanimité

2/ Règlement intérieur

Lors du dernier Conseil municipal du 23 juin 2020, le bureau a expliqué que dans les communes de 1 000 habitants et plus, il est obligatoire de mettre en place un règlement intérieur. Il a été distribué à l'ensemble des membres un projet de règlement intérieur pour qu'ils aient le temps de l'étudier jusqu'à la prochaine réunion.

Après quelques modifications, le bureau propose de retenir à l'unanimité le règlement intérieur présenté.

Accord du Conseil municipal à l'unanimité

3 / Illuminations de Noël

M. Benoit CARMICHAEL, 2^{ème} Adjoint a reçu la société Decolum avec qui nous avons un contrat de location depuis l'année dernière pour la location des illuminations de Noël.

Une demande a été faite pour permettre de changer 4 décors qui seront plus grands avec du cordon lumineux LED pour une meilleure visibilité.

Ces décors étant beaucoup plus cher, nous devons rajouter 150€ HT pour chacun soit 600 € HT.

Le conseil municipal souhaite y réfléchir lors d'une prochaine commission village.

4) Acquisitions des parcelles ZN 275, 276, 277 et 278

Suivant délibération du 16 septembre 2019, le conseil municipal a acté l'acquisition à l'euro symbolique des parcelles à usage de voirie cadastrées Section ZN 275 (5 m²) de la parcelle ZN 276 (26m²) de la parcelle ZN 277 (10m²) de la parcelle ZN 278 (21 m²) appartenant à Mme Yvette VIAL Veuve LASSAGNE.

Ce dossier a été confié à SAS MURIEL RICHARD qui se charge de procéder à l'acte administratif. Mme LASSAGNE étant sous tutelle, Mme RICHARD a dû rentrer en contact avec l'UDAF, organisme tutélaire chargé de la tutelle de Mme LASSAGNE afin d'obtenir l'autorisation requise du Juge des Tutelles concernant cette cession. Un avis de valeur a été proposé par ARIENTI Immobilier entre 125 € et 155 €.

Trois solutions sont possibles:

- accepter l'acquisition entre 125 et 155€,
- faire une contre-proposition en dessous de cette valeur,
- abandonner le projet et laisser en l'état.

Le bureau propose d'accepter l'acquisition de ces parcelles pour 125 €.

Accord du Conseil municipal à l'unanimité

5/ Acquisition mobilier urbain (Christelle ROUZET)

Le bureau propose d'installer du mobilier urbain. Trois tables de pique-nique et cinq poubelles. Il propose aussi l'achat d'un vestiaire pour mettre à la salle des fêtes. Il a été demandé deux devis et le moins disant a été retenu. Il propose l'achat de ce mobilier à la société ACT équipement pour un montant de 2193.54 € TTC.

Les bancs qui devaient être achetés seront fabriqués en gabions par les employés communaux.

Accord du Conseil municipal à l'unanimité

6 / Subvention association Amicole

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la subvention de l'association Amicole prévue au BP 2020 pour 1300 € n'a pour l'instant pas été versée. Après débat, le bureau propose de procéder au versement de cette subvention afin de financer le projet « Les ateliers Arts du cirque » qui faisaient partie du projet d'école de cette année et qui a été effectué en totalité sur l'école de St Gervais et qu'en partie sur l'école de Bonlieu à cause des mesures sanitaires.

Accord du Conseil municipal à l'unanimité

7/ Modification temps de travail d'un emploi à temps non complet d'un agent technique

Le bureau informe l'assemblée que compte tenu de l'augmentation de la charge de travail pour le ménage des locaux de l'école, il convient de modifier à la hausse la durée hebdomadaire de service de l'emploi à temps non complet d'un agent technique.

Accord du Conseil municipal à l'unanimité

8 / Dossiers SDED

Le bureau explique à l'assemblée que le dossier pour les enfouissements des lignes électriques dans le centre du village est subventionné à 50 % par le SDED et que les travaux sont prévus pour 2021.

Entre temps il a été demandé des devis à la société SPIE pour remplacer tous les lampadaires par des LED dans le village mais aussi sur le terrain de foot.

Il est proposé d'étudier en commission la possibilité de choisir entre ces deux dossiers celui qui sera maintenu pour 2021. Le dossier pour les enfouissements des réseaux est prêt mais le bureau explique que le changement de tous les luminaires en LED permettrait une économie d'énergie sur le long terme. Nous ne savons pas si le SDED nous accordera encore pour 2022 une aide de 50 %. Il y a un choix à faire. Une décision sera prise lors du prochain Conseil municipal.